



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/111

**Objet : Approbation d'une convention d'aménagement d'un emplacement de conteneurs conclue avec la Commune de Vielmur/Agout et M. Jacques OUCHENE**

Monsieur le Président indique que le poste de collecte de déchets pour les habitants de la rue du Pont sur la commune de Vielmur fait l'objet d'une modification.

Le nouvel emplacement doit être disposé sur un terrain privé appartenant à Monsieur Jacques OUCHENE 8, Grande Rue 81570 Vielmur sur Agout propriétaire de la parcelle n° 1600 de la section B4 sur la Commune de Vielmur.

La présente convention a pour but de définir le rôle de chacune des parties.

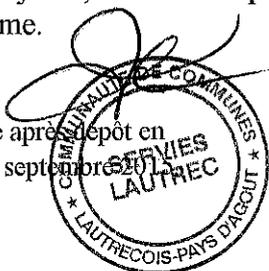
Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention à conclure avec la Commune de Vielmur sur Agout et Monsieur Jacques OUCHENE pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention à conclure avec la commune de Vielmur et Monsieur Jacques OUCHENE pour la mise en place d'un nouvel emplacement de conteneurs sur la parcelle n° 1600 de la section B4 sur la Commune de Vielmur,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Ordures Ménagères 2015.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 30 septembre 2015



Le Président  
Raymond GARDELLE